

Le 21 octobre 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Micheline JACQUARD représentée par Elisabeth MOUFFLIER, Jérémy ARAQUE, représenté par Nelly GRIFFON, Pascal POISSON représenté par Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ représenté par Pierre QUILLERE, Yvonne THIMOND représenté par Régis NOIZET, Jacky PINGRET représenté par Brigitte LAGRUE

Absente excusée: Céline PECHART

Absents non représentés, non excusés: Michel DAUTEUIL, Nathalie VERON, Morgane DOR

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Romain GIRARDIN a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 17 septembre 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- Label Villes et Villages fleuris - maintien de la 3ème fleur
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunal
- Installation prochaine d'un dentiste au PSM / recherche de logement
- 24/25/26 octobre Foire Saint-Simon
- 24 octobre à 11h30 à la Halle aux Veaux - pot avec les forains
- 24 octobre à 17h - pot suite concours charolais avec les Services Techniques
- 3/11/2015 - Conseil communautaire
- 6/11/2015 - à 20h30 Commission animation - Noël
- 10/11/2015 - Déplacement à Paris - Invalides + arc de triomphe
- 11/11/2015 - Cérémonies du 11 novembre
- 12/11/2015 - 11h salle du CM, Signature du protocole de participation citoyenne
- 1er/12/2015 - Début des festivités de Noël autour du calendrier de l'avent place Rémy Petit - animations tous les jours à 17h30
- 3/12/2015 - Remise des jouets au CCAS par Century 21 suite à collecte qui aura lieu du 1er au 30 novembre
- 4/12/2015 - 16h Marché de la Saint-Nicolas
- 18/12/2015 - 18h30 - halle aux veaux - Remise des jouets aux enfants

2015-9523 MAPA 11/2015/TR Réfection et aménagement de passages piétons et aménagement d'un sens unique

Monsieur QUILLERE présente les projets de travaux de réfection et d'aménagement de passages piétons surelevés rue de Châlons, rue du Docteur Philippe Amelin, rue de la Tour et rue du Faubourg de Paris ainsi que l'aménagement d'un sens unique rue Jean de la Fontaine. Ces travaux ont été décidés suite à la commission de sécurité du 29 mai 2015.

En parallèle, des travaux vont également être réalisés dans le Hameau de Cornantier avec notamment l'implantation de "stop" (autre devis).

3 entreprises ont été consultées et 2 ont présenté une offre:

MAPA 11/2015/TR

Colas	24 970 € HT
Girardin	26 980 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer le MAPA11/2015/TR à l'entreprise COLAS pour un montant de 24 970 € HT.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9524 Effacement du réseau basse tension - rue des Egremonts

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux basse tension, rue des Egremonts. Il s'agit ici de profiter des travaux qui seront réalisés dans la rue. Ces travaux seront réalisés par le SIEM pour un montant de 62 000 € HT. La commune devra participer à hauteur de 18 600 € soit 30 % par un fonds de concours. La commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public et les problèmes liés aux réseaux de télécommunication. Ces travaux sont prévus pour 2016.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve la réalisation du projet et la solution technique proposée.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9525 MAPA 13/2015/FO Acquisition d'une balayeuse de voirie articulée

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder au remplacement de la balayeuse de voirie de la commune. Monsieur GIRARDIN présente les caractéristiques techniques de la balayeuse. 10 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 ont présenté une offre. Il s'agit du même modèle "HAKO City Master 1600 classic"

HAKO	77 150 € HT
CMM	96 130 € HT

L'entreprise HAKO propose une reprise de la balayeuse actuelle de la mairie pour 1000 €. Il est décidé de la conserver.

Le conseil municipal après avoir délibéré attribue le MAPA 13/2015/FO à l'entreprise HAKO pour un montant de 77 150 € HT.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9526 Vente de la parcelle cadastrée section YB n°87

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de vente de la parcelle cadastrée section YB n°87 à Monsieur BOURGEOIS dont le projet est d'installer son entreprise dédiée au modélisme sur ce terrain de 5277 m². Ce terrain est actuellement mis à disposition de l'association des mini bolides. Il sera précisé dans l'acte de vente la possibilité pour l'association de pouvoir utiliser la structure mise en place par Monsieur BOURGEOIS pour une durée de 10 ans. Une convention sera établie entre l'association et Monsieur BOURGEOIS pour fixer les conditions d'utilisation.

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle cadastrée section YB n°87 d'une surface de 5 277 m² au prix de 37 000 €, les frais de notaires et de division seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9527 - Vente d'un véhicule communal - Renault Express - 2356 VD 51

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de vente du véhicule communal Renault Express 2356 VD 51. La mise à prix du véhicule avait été fixée à 800 €. Une annonce a été publiée et une seule offre a été formulée. Il s'agit de l'offre de Monsieur JEAN qui propose d'acquérir le véhicule pour 400 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise la vente du véhicule communal renault express à Monsieur JEAN pour un montant de 400 €.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9528 Aide financière communale aux travaux des devantures commerciales et des vitrines des commerçants et artisans - modification du règlement d'attribution

Monsieur GIRARDIN présente le projet de modification du règlement d'attribution de l'aide financière pour le ravalement des devantures commerciales.

Il est proposé, dans la nouvelle version du règlement de rendre éligible à la subvention, l'ensemble de la façade du bâtiment concerné à condition que des travaux significatifs soient réalisés sur la partie commerciale.

Il est également ajouté une clause obligeant le bâtiment à rester un local commercial pour une durée minimale de 5 ans suivant l'attribution de la subvention. A défaut, le remboursement de l'aide financière sera demandé.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les modification du règlement fixant les conditions d'attribution de l'aide financière pour le ravalement des devantures commerciales.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9529 Mise en place d'espaces de publicité dans le bulletin d'information Brie Champenoise info - fixation des tarifs

Monsieur GIRARDIN présente le projet de mise en place d'encarts publicitaires dans le Bulletin Brie Champenoise info. La commission de l'emploi et du développement économique du 5 octobre dernier a proposé de fixer les tarifs suivants:

1/8 de page	100 €
1/4 de page	275 €
1/2 page	500 €
1 page entière	1000 €

Si une entreprise réserve un encart publicitaire dans chacun des 4 bulletins annuels, il lui sera appliqué la gratuité sur le 4ème.

Ces tarifs s'appliqueront pour le prochain bulletin qui sortira en janvier 2016.

Des pages supplémentaires seront ajoutées au bulletin pour tenir compte de l'espace occupés par les publicités.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les tarifs fixés pour les encarts publicitaires dans le bulletin Brie Champenoise info.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9530 Désignation des membres du bureau de l'AF de Courbetaux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière (AF) de Courbetaux, le Conseil municipal est appelé à proposer à la désignation, la moitié des six membres composant l'AF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes:

- Pascal PINON
- Jean-Claude HENRY
- Sylvain LE BRUN

Adopté à l'unanimité

2015 - 9531 Désignation des membres du bureau de l'AF de Maclaunay

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière (AF) de Maclaunay, le Conseil municipal est appelé à proposer à la désignation, la moitié des six membres composant l'AF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes:

- Pascal ROBIN
- Pierre MIRAT
- Fabrice MOLIN

Adopté à l'unanimité

2015 - 9532 Validation de l'agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'obligation pour la mairie de déposer un Agenda d'accessibilité programmée (ADAP). Il s'agit d'un document de programmation financière en matière d'accessibilité par lequel la commune s'engage à réaliser les travaux dans un calendrier précis.

LE conseil municipal après avoir délibéré, adopte l'Agenda d'Accessibilité Programmée et le montant prévu de 113 000 € HT et demande l'approbation de l'ADAP sur 6 ans.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h25*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

